

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 133 (2012)  
**Heft:** 3  
  
**Rubrik:** SAR

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ORDRE DU JOUR

### de l'Assemblée des délégués de la SAR du 17 mars 2012, 9h, au CIP, Chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan

1. Souhaits de bienvenue et ouverture de la 136<sup>e</sup> assemblée des délégués
2. Contrôle des pouvoirs
3. Désignation des scrutateurs
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 mars 2011  
(*voir RSA de juin 2011, pages 14 à 20*)
5. Rapport du président
6. Adoption des rapports publiés dans la RSA de mars 2012
7. Finances
  - comptes 2011
  - rapport des vérificateurs
  - adoption des comptes 2011
  - budget 2012
  - désignation des sections vérificatrices des comptes 2012
8. Concours des ruchers
  - concours 2011
  - remise de la médaille de vermeil
  - concours 2012
  - adoption du nouveau règlement et du nouveau règlement d'application  
(à consulter sur le site: [www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch); Page d'accueil; Statuts, règlements, etc; points 4bis et 5bis)
9. Proposition d'économies
10. Règlement Marketing apisuisse
11. Nomination du comité
12. Nomination du président
13. Nomination du délégué de l'AD au concours des ruchers
14. Attribution du prix Bertrand
15. Confirmation du lieu de l'assemblée 2013 (JU) et 2014 (NE)
16. Divers
17. La parole aux invités
18. Conférence de M. Jean-Daniel Charrière: «La pollinisation, une immense valeur fournie à petit prix»

Penthalaz, le 1<sup>er</sup> février 2012

## BILANS COMPARÉS AU

	31.12.2010	<b>31.12.2011</b>
<b>ACTIF</b>	Francs	Francs
Caisse	385.88	<b>954.98</b>
CCP	98'051.47	<b>24'272.20</b>
CCP Euro	2'592.57	<b>0.00</b>
BCF c/c 11.10.056965-06	36'713.46	<b>179'934.16</b>
BCF épargne 25 01 122.645-03	79'918.65	<b>80'284.15</b>
BCF épargne 20 50 242.710-06	42'350.90	<b>42'600.30</b>
Obligations de caisse	30'000.00	<b>30'000.00</b>
Titres	1'000.00	<b>1'000.00</b>
BCF, Fonds Bertrand	6'176.05	<b>6'193.70</b>
Annonces à encaisser	6'233.35	<b>624.00</b>
Bibliothèque	1.00	<b>1.00</b>
Matériel, diplômes, insignes	9'739.40	<b>9'718.10</b>
Labels	5'060.00	<b>2'918.00</b>
Actifs transitoires	3'363.35	<b>3'561.25</b>
AFC, impôt anticipé à récupérer	1'294.66	<b>447.85</b>
Stock livres	2'136.00	<b>700.00</b>
Stock emballages	50.00	<b>50.00</b>
	-----	-----
Total de l'actif	325'066.74	<b>383'259.69</b>
	=====	=====

## PASSIF

Fonds de propagande	63'627.70	<b>67'445.80</b>
Fonds Aide à l'apiculture	18'549.20	<b>17'990.25</b>
Fonds Assurances RC, vols, déprédati	73'942.35	<b>81'257.00</b>
Fonds Bertrand - Réserve	16'176.05	<b>16'193.70</b>
Passifs transitoires	15'028.80	<b>39'135.07</b>
Fonds propres - Capital	137'742.64	<b>161'237.87</b>
	-----	-----
Total du passif	325'066.74	<b>383'259.69</b>
	=====	=====

# COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS

CHARGES	Cpte N°	du 01.01.2010 au 31.12.2010	du 01.01.2011 au 31.12.2011	Budget 2011	Budget 2012
		Francs	Francs	Francs	Francs
Assemblée des délégués, vétérans SAR	4100	12'480.00	<b>11'442.90</b>	12'000.00	<b>12'000.00</b>
Comité, président, secrétaire	4101	10'417.10	<b>10'550.85</b>	12'000.00	<b>12'000.00</b>
Réorganisation Apiculture	4101.1	0.00	<b>0.00</b>	4'000.00	<b>4'000.00</b>
Gérance et loyer	4102	3'000.00	<b>3'000.00</b>	3'000.00	<b>3'000.00</b>
Fournitures de bureau	4103	448.90	<b>1'889.60</b>	1'000.00	<b>1'000.00</b>
Ports	4104	570.85	<b>760.60</b>	600.00	<b>600.00</b>
Téléphones, fax administrateur	4105	267.00	<b>267.00</b>	300.00	<b>300.00</b>
Taxes CCP	4106	198.55	<b>172.95</b>	250.00	<b>250.00</b>
Taxes CCP Euro	4106.1	112.30	<b>44.15</b>	50.00	<b>0.00</b>
Impôts, frais de garde	4107	53.80	<b>54.00</b>	100.00	<b>100.00</b>
AVS, allocation familiales	4108	864.50	<b>602.45</b>	600.00	<b>1'000.00</b>
Stations d'observations, pesées	4109	1'050.00	<b>1'060.00</b>	1'100.00	<b>1'100.00</b>
Assurance RC	4110	2'494.70	<b>2'330.25</b>	2'500.00	<b>2'500.00</b>
Contrôle du miel, matériel, préposé SAR	4111	13'522.40	<b>8'017.85</b>	10'500.00	<b>10'500.00</b>
Contrôleurs du miel	4112	11'804.65	<b>18'977.30</b>	13'000.00	<b>13'000.00</b>
Frais de la bibliothèque	4113	554.00	<b>628.50</b>	600.00	<b>600.00</b>
Frais de journal	4114	88'910.85	<b>87'495.35</b>	90'000.00	<b>90'000.00</b>
Cotisations à charge	4115	6'602.00	<b>6'822.00</b>	6'600.00	<b>6'600.00</b>
Vulgarisation, conseillers moniteurs-éleveurs	4116	81'035.30	<b>73'486.80</b>	75'000.00	<b>75'000.00</b>
Vulgarisation, préposé SAR	4117	4'684.10	<b>3'715.00</b>	4'200.00	<b>4'200.00</b>
Testages et stations de fécondations	4117.1	0.00	<b>18'313.25</b>	18'000.00	<b>18'000.00</b>
Concours des ruchers	4118	1'899.00	<b>2'139.65</b>	2'000.00	<b>2'000.00</b>
Publicité, matériel	4119	6'289.25	<b>1'000.00</b>	5'000.00	<b>3'000.00</b>
Vols et déprédatations	4120	1'495.70	<b>1'346.40</b>	2'000.00	<b>2'000.00</b>
Prestation de tiers	4121	2'668.70	<b>565.00</b>	2'700.00	<b>2'700.00</b>
Divers, jubilés, représentation	4123	3'892.30	<b>1'541.85</b>	3'000.00	<b>3'000.00</b>
Frais bancaires	4124	218.80	<b>160.50</b>	300.00	<b>300.00</b>
Frais de vente du livre	4125	174.00	<b>108.00</b>	200.00	<b>200.00</b>
Perte de change	3170	496.67	<b>0.00</b>	0.00	<b>0.00</b>
<b>Total des charges</b>		<b>256'205.42</b>	<b>256'492.20</b>	<b>270'600.00</b>	<b>268'950.00</b>
<b>PRODUITS</b>		<b>=====</b>	<b>=====</b>	<b>=====</b>	<b>=====</b>
Cotisations membres sections	3151	126'575.00	<b>136'314.00</b>	126'850.00	<b>129'000.00</b>
Abonnements membres individuels suisses	3152	5'405.00	<b>4'752.00</b>	5'000.00	<b>5'000.00</b>
Abonnements membres individuels étrangers	3153	501.13	<b>1'226.23</b>	500.00	<b>1'000.00</b>
Annonces du journal	3154	18'249.50	<b>17'390.90</b>	18'500.00	<b>17'000.00</b>
Intérêts des fonds	3155	1'585.04	<b>1'533.70</b>	1'500.00	<b>1'500.00</b>
Vulgarisation	3156	66'000.00	<b>66'000.00</b>	66'000.00	<b>66'000.00</b>
Testages et stations de fécondations	3156.1	0.00	<b>18'313.25</b>	18'000.00	<b>18'000.00</b>
Recettes contrôle du miel	3157	11'676.45	<b>21'664.25</b>	12'000.00	<b>12'000.00</b>
Recettes publicité, panneaux, sacs	3158	6'726.85	<b>5'579.50</b>	5'000.00	<b>5'000.00</b>
Recettes des labels	3159	9'631.30	<b>10'708.80</b>	8'500.00	<b>8'500.00</b>
Recettes des surprises	3160	5'070.00	<b>4'374.00</b>	4'500.00	<b>4'000.00</b>
Recettes diverses	3161	1'610.20	<b>1'836.25</b>	500.00	<b>500.00</b>
Recettes vente du livre	3163	2'063.40	<b>886.00</b>	1'500.00	<b>1'000.00</b>
Ajustement titres/bénéfice sur vente	3170	480.00	<b>0.00</b>	0.00	<b>0.00</b>
<b>Total des produits</b>		<b>255'573.87</b>	<b>290'578.88</b>	<b>268'350.00</b>	<b>268'500.00</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-631.55</b>	<b>34'086.68</b>	<b>-2'250.00</b>	<b>-450.00</b>

## PERTES ET PROFITS

du 01.01.2011 au 31.12.2011

	Francs	Francs
	Charges	Produits
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>34'086.68</b>
<b>Attributions et prélevements fonds</b>		
Assurances vols, déprédition	7'314.65	
Fonds propagande & publicité	3'818.10	
Fonds Aide Apiculture		558.95
Fonds Bertrand	17.60	
	<hr/>	<hr/>
	11'150.35	34'645.63
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>23'495.28</b>	
	<hr/>	<hr/>
	<b>34'645.63</b>	<b>34'645.63</b>
	<hr/>	<hr/>

## ATTRIBUTIONS - PRÉLÈVEMENTS AUX COMPTES - FONDS

### Assurances RC, vols, dépréditions

Etat au 01.01.2011		73'942.35
PP - Intérêts : 0.375 %		277.30
Membres des sections		6'340.00
Surprimés (3160)		4'374.00
Charges	Assurances (4110)	2'330.25
	Vols et dépréditions (4120)	1'346.40
		<hr/>
		3'676.65
<b>Solde au 31.12.2011</b>		<b>84'933.65</b>
		<hr/>
		84'933.65
		<hr/>

### Fonds Bertrand

Etat au 01.01.2011		16'176.05
Produits	Intérêts BCF	217.65
Charges		200.00
		<hr/>
		200.00
<b>Solde au 31.12.2011</b>		<b>16'393.70</b>
		<hr/>
		16'393.70
		<hr/>

## ATTRIBUTIONS - PRÉLÈVEMENTS AUX COMPTES - FONDS

### Propagande

Etat au 01.01.2011		63'627.70
Produits	PP - Intérêts : 0.375 %	238.60
	Publicité (3158)	5'579.50
Charges	Publicité, matériel (4119)	1'000.00
	Frais administratifs (Forfait)	1'000.00
		2'000.00
		<b>69'445.80</b>
<b>Solde au 31.12.2011</b>		<b>67'445.80</b>
		<b>69'445.80</b>

### Aide à l'Apiculture

Etat au 01.01.2011		18'549.20
Produits	PP - Intérêts : 0.375 %	69.55
Charges	Frais de la Bibliothèque (4113)	628.50
		628.50
		<b>18'618.75</b>
<b>Solde au 31.12.2011</b>		<b>17'990.25</b>
		<b>18'618.75</b>

## ÉTAT DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2011

Part sociale nominative, USP,	1 part	1'000.00
		1'000.00

## OBLIGATIONS DE CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 2011

Obligation de caisse, fond Bertrand	3.00%	15.11.2007-14.11.2012	10'000.00
Obligation de caisse, épargne	1.125 %	18.11.2009-17.11.2012	20'000.00
			-----
			30'000.00

# Rapport de la Commission de vérification des comptes de la SAR pour l'exercice 2011

En notre qualité d'organe de contrôle de la SAR, nous avons procédé au contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Ce contrôle a été effectué au domicile du caissier à Fiaugères.

Il ressort de notre contrôle que :

- ◆ La comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et statutaires. Selon les contrôles effectués par sondages, les écritures comptables et les transactions financières sont attestées par des pièces justificatives aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses.
- ◆ Les positions du bilan (actif et passif) au 31.12.2011 sont toutes justifiées et attestées par les pièces justificatives ou inventaires correspondants.
- ◆ Par conséquent, nous proposons à l'assemblée générale du 17 mars 2012 :
  - d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits qui présentent un produit d'exploitation de Fr. 34086.68 et un bénéfice de l'exercice, après prélèvements et attributions aux fonds, de Fr. 23 495.28
  - de donner, avec remerciements, décharge au caissier et aux organes responsables de la SAR.

Fiaugères, le samedi 4 février 2012

*Pour les sections vérificatrices :*

Gruyère

Glâne

Gros-de-Vaud

***Jacques Deschenaux***

***Yves Jaquet***

***Gérald Moret***

## Rapport concernant le compte publicité



Les produits proviennent des recettes du miel contrôlé pour un montant de Fr. 4676.50, de la vente de cabas et de matériel publicitaire pour Fr. 806.– et de vente de cabas en actifs transitoires pour Fr. 97.–.

Les dépenses concernent la participation aux frais d'organisation de manifestations (Chemin didactique) et le site Internet pour un total de Fr. 1000.–.

Le détail du «Fonds de propagande» publié avec les comptes annuels résume les mouvements 2011.

***Le préposé : Raphaël Monney***

# Bibliothèque SAR

## Rapport 2011

Depuis 1997 le fonds de la SAR est déposé auprès de la Bibliothèque cantonale du Valais, à Sion. Il se compose d'un nombre important de documents. Principalement des livres, des revues, des supports électroniques.

Le fonds actif se compose de 755 documents, y compris plusieurs revues. Ce fonds est catalogué et enrichi chaque année de nouvelles parutions. En 2011, ce sont 21 nouveaux titres qui se sont ajoutés à notre collection, cela pour vous servir. Si vous désirez enrichir vos connaissances, vous pouvez le faire en commandant les documents qui vous intéressent auprès de la

**Médiathèque du Valais**

**Bibliothèque cantonale**

**Rue Pratifori 18**

**1950 SION**

**Tél. : 027 606 45 50**

**Site internet: [www.mediatheque.ch](http://www.mediatheque.ch)**

Vous pouvez consulter le catalogue sur le site internet cité ci-dessus. Le prêt est gratuit, vous ne payez que les frais de retour du document. Vous étiez plus de 100 en 2011 à avoir profité de cette offre. Bravo à vous, vous avez bien compris que l'on peut, pour très peu de frais, continuer à approfondir ses connaissances ou en élargir le champ. Profitez donc des jours plus calmes au rucher pour améliorer votre savoir apicole en vous adressant à la Bibliothèque cantonale du Valais. Vous pouvez aussi emprunter un document en passant par la bibliothèque la plus proche de chez vous qui passera la commande auprès de la bibliothèque cantonale du Valais.

Je vous rappelle que la SAR est intéressée par les anciens documents concernant l'abeille et dont les propriétaires veulent se débarrasser. Merci de contacter le soussigné si vous êtes dans ce cas. Vous contribuerez ainsi au développement de nos archives et de notre fonds. Merci d'avance.

Je vous souhaite une excellente saison apicole 2012 !

***Le responsable de la bibliothèque et des archives : François Juilland***

# Rapport d'activité du Contrôle du miel 2011



Après un hiver froid, le printemps s'est installé plus vite que d'habitude.

Le mois de mars fut chaud et sec permettant un développement précoce des colonies.

Au début avril, les premières hausses ont pu être posées. Ce fut également un mois beau avec très peu de pluie. Les abeilles ont pleinement profité de la floraison printanière ce qui a permis une excellente récolte de miel de fleurs.

Le mois de mai fut aussi beau et sec avec également très peu de pluie donnant même aux régions de montagne de belles récoltes printanières. Les abeilles ont aussi pu profiter de l'acacia grâce au beau temps lors de la floraison, ce qui n'est pas le cas chaque année.

La récolte de miel de forêt fut bonne voire même très bonne suivant les régions. Par contre, les apiculteurs valaisans n'ont pas bénéficié d'une belle récolte de miel qui fut plutôt médiocre à cause de la sécheresse du printemps.

La qualité du miel fut bonne selon les résultats des miels analysés au centre de recherche du Liebefeld. Il faut toutefois faire attention au Thymol car les résidus sont en augmentation. Il ne faut pas laisser les plaquettes de Thymovar ou Api Live Var plus longtemps dans la ruche qu'il ne faut.

220 certificats ont été délivrés en 2011. Quelques nouveaux apiculteurs ont fait contrôler leur exploitation. Il est de plus en plus important de mettre sur le marché un miel de qualité sans résidus.

Je remercie les contrôleurs de fédération et les contrôleurs de section ou région pour leur bon travail qui n'est pas toujours facile.

Je vous souhaite à tous une bonne fin d'hiver et un beau printemps en espérant n'avoir pas trop de pertes de colonies et les retrouver en bonne santé.

**Le préposé au contrôle du miel et publicité SAR: Ulrich Zaugg**

	Contrôle exploitation		Echantillons / Annonces		Kg contrôlés annoncés		Labels		Publicité		Total
	Quantité	40.00 Francs	Quantité	3.00 Francs	Quantité	Francs	Quantité	0.10 Francs	0.03 Francs	Francs	
<b>PRODUITS</b>											
Fédération Neuchâteloise	22	880.00	94	282.00	16155	1129.10	12358	1'235.80	484.50	4'011.40	
Fédération Genevoise	14	560.00	27	81.00	11054	491.30	14478	1'447.80	331.65	2'911.75	
Fédération du Jura Bernois	9	360.00	9	27.00	3950	276.50	4072	407.20	118.50	1'189.20	
Fédération du Jura	42	1'680.00	109	327.00	29900	2'072.50	16408	1'640.80	897.00	6'617.30	
Fédération Valaisanne	11	440.00	43	129.00	8735	611.45	0	-	262.05	1'442.50	
Fédération Vaudoise	78	3'120.00	276	828.00	56513	3'810.65	22468	2'246.80	1'710.50	11'715.95	
Fédération Fribourgeoise	52	2'080.00	156	468.00	28412	2'010.75	37304	3'730.40	872.30	9'161.45	
	228	9'120.00	714	2'142.00	154719	10'402.25	107088	10'708.80	4'676.50	37'049.55	
<b>CHARGES</b>											
	Quantité	40.00 Francs	Quantité	2.00 Francs	Quantité	Francs	Quantité	50.00 Francs	Frais Indemnités	Francs	Total
Fédération Neuchâteloise	22	880.00	94	188.00	16155	313.20	5	250.00	555.00	2'186.20	
Fédération Genevoise	14	560.00	27	54.00	11054	163.70	1	-	213.20	990.90	
Fédération du Jura Bernois	9	360.00	9	18.00	3950	79.00	1	50.00	244.00	751.00	
Fédération du Jura	42	1'680.00	109	218.00	29900	589.80	3	150.00	399.00	3'036.80	
Fédération Valaisanne	11	440.00	43	86.00	8735	174.70	7	350.00	453.00	1'503.70	
Fédération Vaudoise	78	3'120.00	276	552.00	56513	1'067.10	17	850.00	1'045.90	6'635.00	
Fédération Fribourgeoise	52	2'080.00	156	312.00	28412	555.60	7	350.00	576.10	3'873.70	
	228	9'120.00	714	1'428.00	154719	2'943.10	41	2'000.00	3'486.20	18'977.30	
										18'072.25	

# Rapport du préposé aux assurances pour l'année 2011



## Assurance contre le vol et les déprédatations

L'année 2011, 8 cas ont été annoncés, deux cas ne sont pas pris en considération, 2 cas sans suites dont 4 vols, pour un montant de Fr. 946.40.

## Rappel

### MARCHE À SUIVRE EN CAS DE SINISTRE

#### **Mesures à prendre immédiatement:**

1. Aviser le responsable SAR et déposer, dans les 24 heures dès la constatation du dommage, une plainte en justice.
2. Prendre toutes les mesures de sauvetage des objets endommagés, pour empêcher une aggravation du dommage (article 61 LCA).
3. Prendre toutes les mesures utiles pour sauvegarder les traces ou preuves permettant de faire découvrir le coupable.
4. Aviser l'inspecteur cantonal ou régional des ruchers en lui transmettant le formulaire «Rapport d'inspection»

#### **Avis de sinistre-rapport de l'inspecteur/trice des ruchers**

A réception des divers formulaires transmis par le responsable du dicastère des assurances SAR, l'assuré/e doit:

1. Remplir consciencieusement l'avis de sinistre (répondre impérativement à toutes les rubriques – le numéro SAR de l'assuré figure en dernière page du bulletin).
2. Faire remplir la formule «rapport de l'inspection» par l'inspecteur/trice des ruchers.
3. Remplir la liste détaillée du matériel volé ou endommagé.
4. Joindre un bulletin de versement postal ou bancaire.

Tous ces documents sont à envoyer sans délai au préposé SAR, accompagnés des justificatifs.

**Joindre à cet envoi un double de la plainte déposée à la gendarmerie.**

#### **Non-lieu / Mesures à prendre ultérieurement:**

Au cas où les coupables ne sont pas identifiés, la magistrature établit un constat de non-lieu qui est délivré environ un mois après le dépôt de la plainte (se renseigner au poste de police où la plainte a été déposée).

Il appartient à l'assuré de requérir ce document et de l'envoyer au préposé SAR

## Evaluation du dommage

Une fois en possession de tous les documents, le préposé SAR estime le dommage et soumet la proposition d'indemnisation au comité SAR. Le comité SAR se réunit au moins 4 fois par an.

### A noter:

Si l'assuré contrevient à l'obligation d'annonce ou transmission de documents, la SAR se réserve le droit de réduire l'indemnité à la somme qu'elle comporterait, si les démarches avaient été faites à temps (article 38 alinéa 2 LCA)

**Le responsable du dicastère Assurances : Erwin Noirat**



## Rapport 2011 du Dicastère Vulgarisation, Sélection et Elevage

Mesdames, Messieurs,

Dans mon rapport de l'an passé, je relevais que l'activité des conseillers apicoles était certainement à l'origine de la progression du nombre de membres de la SAR. Quel est-il, à ce jour, ce nombre de membres de la SAR? 3122 exactement au 31.12.2011 (en augmentation de 106 par rapport à 2010). Et lorsque je vois le nombre de cours dispensés aux débutants dans toutes les Fédérations cantonales, je ne peux que constater leur efficacité et féliciter ces conseillers et conseillères apicoles pour leur travail. Chacun le sait, le résultat n'est pas immédiatement mesurable, mais, avec les années, on peut constater l'efficacité des cours dispensés. L'utilisation de la presse locale est certainement un très bon moyen pour inciter les nouveaux à se lancer dans la pratique de l'apiculture, d'autant plus que plusieurs cantons aident financièrement les candidats nouveaux apiculteurs. De plus, par la suite, les conseillers apicoles continuent d'encadrer tous les collègues apiculteurs, anciens et nouveaux.

Les apiculteurs peuvent compter aussi sur l'aide des moniteurs éleveurs qui sont à disposition de chacun pour fournir du couvain de qualité, issu de pures reines Carnica mesurées et répondant aux critères définis. Grâce à notre organisation d'élevage, nous disposons aujourd'hui d'une excellente qualité du cheptel apicole. Il faut le rappeler, **les stations de fécondation du Vermeilley (VD), de l'Hongrin (VD), de Petit-Mont (FR), des Toules (VS) et de Moiry (VS) sont à disposition de tous les apiculteurs qui peuvent y faire féconder quelques reines pures pour améliorer encore la qualité de leur rucher.** La station de Bonatchiesse (VS) est réservée aux moniteurs éleveurs de Suisse Romande. Vous hésitez à vous lancer dans l'élevage? Adressez-vous à votre section qui vous mettra en contact avec un moniteur éleveur de votre région et qui vous donnera les instructions nécessaires. Ce sont 6044 ruchettes de fécondation qui sont passées par nos stations de fécondation en 2011.

Un grand merci donc aux moniteurs éleveurs et aux conseillers apicoles pour le travail fourni en 2011.

Pour 2012, les stations de fécondation du Vermeilley (VD) et des Toules (VS) seront équipées de souches à mâles issues des meilleures reines testées en 2010. Vous pourrez ainsi bénéficier rapidement et directement des résultats de nos ruchers de testage de 2010. Nous avons bien sûr continué cette activité de testage en 2011 et la poursuivrons par la suite.

Pour les activités de testage et pour nos stations de fécondation, nous avons reçu de l'OFAG le montant de Fr. 23 859.50 qui nous permet d'indemniser les éleveurs de reines testées, les testeurs et les stations de fécondation. Que l'on ne s'y trompe pas, cette organisation d'élevage avec ruchers de testage et stations de fécondation de qualité demande un intense travail de chacun qui y est impliqué; les montants attribués ne sont donc que juste – voire faible – récompense pour tous. L'OFAG participe aussi pour Fr. 66 000.– au financement du compte de la vulgarisation (activité des conseillers apicoles et moniteurs éleveurs) qui s'élève à Fr. 86 685.– en 2011. Nos remerciements s'adressent bien évidemment à nos autorités fédérales pour l'aide qui nous est apportée en vue du maintien et du développement de notre apiculture.

Excellente nouvelle pour terminer: les stations de fécondation vaudoises du Vermeilley et de l'Hongrin sont, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2011, des stations de fécondation protégées par l'Etat de Vaud, rejoignant ainsi les Toules, Bonnachesse et Moiry dans le club des stations de fécondation SAR protégées par la loi.

Je vous souhaite une excellente année apicole 2012!

***Le responsable de la vulgarisation, de la sélection et de l'élevage :  
François Juillard***

## **Cours de formation pour les nouveaux conseillers apicoles et moniteurs éleveurs**

Le prochain cours de formation des conseillers apicoles et moniteurs éleveurs de la SAR aura lieu en **automne 2013 – printemps 2014**.

Le cours aura lieu sur 5 samedis. Sauf cas de force majeure, la participation aux 5 séances est obligatoire pour l'obtention du diplôme délivré par la SAR.

Les sections, en concertation avec leurs Fédérations, voudront bien établir l'inventaire des besoins selon les indications qu'ont reçues les responsables des groupements cantonaux des conseillers apicoles et des moniteurs éleveurs. Le cours ayant lieu, en principe, chaque 5 ans, il s'agit non seulement de remplacer les départs qui ont déjà eu lieu, mais d'anticiper ceux qui interviendront par la suite. **Les Présidents des Fédérations transmettront les pré-inscriptions à la SAR lors de la séance des Présidents et du comité SAR de fin novembre 2012.**

Les informations pratiques (inscriptions, dates et lieu du cours) seront transmises aux présidents des Fédérations et aux personnes concernées en temps voulu.

# Règlement du concours de ruchers

## Règlement d'application du concours de ruchers

### Règlement du marketing apisuisse

Le 26 novembre 2011, le comité SAR puis les présidents de fédération ont approuvé un projet modifiant les **règlements concernant le concours de ruchers**. Pour l'essentiel, les modifications vont dans le sens des remarques faites lors de la dernière assemblée des délégués. Les deux conseillers apicoles qui ont conduit le projet prévoient la création d'une troisième catégorie pour les débutants. Toutes les questions touchant à la comptabilité et au rendement ont été supprimées.

Ces deux instances ont également approuvé le projet de **règlement du marketing apisuisse**. apisuisse a formalisé la pratique actuelle concernant le marketing dans un règlement. Ce dernier fixe notamment un délai pour faire parvenir les budgets ; ce délai très court est imposé par l'OFAG.

Vous trouverez ces projets sur le site internet de la SAR ([www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch)) sous la rubrique « Statuts, règlements, etc. ».

*Le secrétaire : Philippe Treyvaud*

## Concours des ruchers

### Saison 2012

La Revue suisse d'apiculture d'octobre dernier vous informait que le concours de ruchers SAR 2012 se déroulera dans la 6e circonscription. Les membres des sections de la fédération du Jura bernois sont appelés à participer au concours de ruchers SAR 2012.

Il est impératif que les points suivants soient respectés :

- les apiculteurs sont membres de la SAR,
- ils possèdent cinq colonies au minimum et présentent toutes les ruches.

L'inscription, qui est gratuite, doit parvenir au président de section jusqu'au 31 mars.

L'ensemble des inscriptions est à faire suivre au président du jury pour le 15 avril.

Après entente avec les sections, deux visites seront organisées par le jury, vers la fin mai pour la première et début juillet pour la deuxième.

Important: Le membre du jury représentant la circonscription et son suppléant doivent être conseillers ou moniteurs. Leurs adresses seront communiquées au président du jury pour le 31 mars.

Chers collègues de la 6e circonscription, cette opportunité se présente à vous en 2012. Profitez-en et participez à ces joutes apicoles. L'apiculture a grand besoin de gens convaincus et passionnés.

J'attends vos inscriptions et suis à votre disposition pour des compléments d'information.

*Le responsable du concours : Erwin Noirat*

## Compte-rendu de la séance de comité du 1<sup>er</sup> février 2012

Le comité a pris connaissance des comptes 2011 présentés par R. Monney et qui bouclent par un bénéfice exceptionnel d'environ Fr. 23'000.–. Il les a acceptés sans modification, comme le budget 2012.

Le préposé au contrôle du miel a présenté son rapport pour 2011 indiquant que 220 certificats de contrôle d'exploitation ont été délivrés pour le contrôle du miel. Malheureusement, quelques apiculteurs utilisant des produits non-admis n'ont pas redemandé le label; dans un cas même, il a été retiré à l'apiculteur. Le comité ne peut que regretter le non-respect des engagements signés, respectivement des directives du Liebefeld.

Le comité a pris connaissance avec un très vif plaisir du fait que les périmètres des stations de fécondation vaudoises du Vermeilley et de l'Hongrin sont désormais protégés légalement. Nouveau succès des démarches communes de la Fédération vaudoise et de la SAR, après celui obtenu par la fédération valaisanne pour les stations reconnues dans ce canton.

Enfin, les résultats obtenus par l'équipe romande de testeurs de reines sont très encourageants; une aide supplémentaire de Berne pourrait même être décrochée.

*Le secrétaire : Philippe Treyvaud*

### A VENDRE

#### Ruches suisses pour pavillon

En bloc de deux, en bon état

Prix: Fr. 300.– à discuter

**VOISARD Alan**

**Natel 079 798 88 41**

### A VENDRE

#### Nuclei 2011

Fr. 250.–

disponible de suite

**P. Weibel, 076 379 52 48**